

**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**

5216/10

Imprimerdate 10/03/2023

Numéro d'article/Nom  
commercial

Version/Date de publication :

10/05/03/2023

Page

1 de 7

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 étiquette d'un produit**

Numéro d'article/Nom commercial	Couleur Gelb, yellow pour bougies 5216/10
---------------------------------	--

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations  
déconseillées** Usage généralColoration  
d'hydrocarbures, cires, huiles et graisses**1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de  
données de sécurité****Identification de la société/entreprise**

Nom	EVRICOM LTD
Rue/numéro de BP : 1	28, boulevard Knyaz Alexander Battenberg
Ville	6000 STARA ZAGORA
Téléphone #	+359 42 692900
Numéro de télécopie	+359 42 649088
E-mail	bureau@evricom.com

**1.4 Numéro d'urgence**

Téléphone #	112
-------------	-----

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)**

Le mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

**2.2 Éléments d'étiquetage**

---

Nature du danger	---
Mentions de danger (CLP)	aucun étiquetage de danger requis
Conseils de prudence (CLP)	---
Composant(s) dangereux déterminant(s) de l'étiquetage	---

Dispositions particulières concernant l'étiquetage de  
certains mélanges

---

**2.3 Autres dangers**

---

**SECTION 3 : Composition / informations sur les ingrédients****3.1 Substances**

Mélange de cires, colorants et additifs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 3.2 Mélanges

**Ingrédients dangereux**

**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**Numéro d'article/Nom  
commercial

5216/10

Date d'impression

10/02/2023

Version/Date de publication :

dix / 05/03/2023

Page

2 sur 7

---

**SECTION 4 : Premiers secours****4.1 Description des premiers****secours Informations générales**En cas d'inhalation En  
cas de contact cutané  
Après contact  
oculaire

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de  
problèmes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.Rincer immédiatement les yeux à grande eau courante pendant 10 à 15 minutes.  
en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si l'irritation persiste.NE PAS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup  
d'eau. Recherchez un traitement médical en cas de problèmes.

Après avoir avalé

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**

Symptômes

---

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particulie  
nécessaires**

Informations au médecin

---

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone , jet d'eau pulvérisée , poudre d'extinction , mousse.

Moyens d'extinction qui doivent  
ne pas être utilisé pour des raisons  
de sécurité  
les raisons

Jet d'eau complet

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion possibles

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial  
pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations Complémentaires

Ne pas permettre eau utilisé éteindre feu à entrer les égouts, mise à la terre  
ouvoies navigables.  
Faire pas permettre feu eau à pénétrer dans surface ou sol eau. Toi avoir à  
éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations en  
vigueur  
les autorités.

**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial	5216/10	Date d'impression	10/02/2023
Version/Date de publication :	dix / 05/03/2023	Page	3 sur 7

**SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière. Ne respirez pas la poussière. En cas de formation de poussière, utilisez un masque anti-poussière. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2 Précautions environnementales**

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Le rejet dans l'environnement doit être évité.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser le produit répandu avec une pelle et une brosse. Évitez de provoquer de la poussière. Aspirateur industriel recommandé pour éviter de provoquer de la poussière. Nettoyer les zones souillées avec un nettoyant ménager classique.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Équipements de protection individuelle : voir section 8, Élimination : voir section 13

**SECTION 7 : Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation en toute sécurité Éviter contact avec les yeux et la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire,

fumer, renifler. Assurez-vous qu'il y a un échange d'air suffisant et/ou que les locaux de travail sont aspirés. Éviter la formation de poussière.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences pour les magasins et conteneurs Garder loin depuis sources d'allumage et chaleur. Conserver dans un cool sec un endroit bien aéré. Gardez le récipient bien fermé. Protéger des lumières du soleil.

Classe de stockage 11

**7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

Usage général Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

---

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire	Avec une utilisation correcte et appropriée et dans des conditions normales, une protection respiratoire n'est pas requis. Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'échappement dans les travaux zone. Portez un masque anti-poussière en cas de poussière excessive.
Protection des mains	Portez des gants appropriés.- selon les normes DIN/EN EN 420, EN 388 et EN 374 Partie 1,3
Protection des yeux	Lunettes selon EN 166.
Protection du corps	Portez des vêtements et des chaussures de protection adaptés.
Protection générale et hygiène	Tenir à l'écart de la nourriture et des boissons. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Laver mains avant les pauses et après le travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
mesures	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial 5216/10

Date d'impression 10/02/2023

Version/Date de publication : dix / 05/03/2023

Page 4 sur 7

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Formulaire solide  
Couleur jaune  
Odeur caractéristique

**Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement**

Initial ébullition indiquer et ébullitiongamme > 130 °C  
Point de fusion/point de congélation > 60°C  
Point d'éclair/plage de point d'éclair > 150 °C  
Température d'allumage > 200 °C  
Solubilité Le produit est difficile à dissoudre dans l'eau.  
Pression de vapeur pasdéterminé ---  
Densité pasdéterminé ---  
Viscosité --- ---  
Limites d'explosion --- ---  
Temps d'écoulement 4mm (DIN) pasdéterminé  
PH ---  
Coefficient de partage: n-octanol/eau --- ---

**9.2 Autres informations**

---

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Non réactive**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** ---**10.4 Conditions à éviter** Éviter la formation de poussière. Évitez les dépôts de poussière. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Non fumeur. Prendre de précaution mesures contre statiquedécharges.**10.5 Matériaux incompatibles** acides et bases forts, agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux** Des vapeurs dangereuses peuvent se former lors d'un incendie. En cas d'incendie peuvent être libérés :  
Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Remarques générales**

Aucun test toxicologique n'a été réalisé avec le mélange.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique ---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Numéro d'article/Nom commercial 5216/1  
Version/Date de publication :

10/05/03/2023

Date d'impression 10/02/2023  
Page 5 sur 7**12.2 Persistance et dégradabilité**Texte d'évaluation ---  
Degré d'élimination ---  
Méthode analytique ---**12.3 Potentiel bioaccumulatif**

---

**12.4 Mobilité dans le sol**

---

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

---

**12.6 Autres effets indésirables**

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par l'écotoxicologue  
propriétés des composants individuels (voir section 3).

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Recommandation** Disposer des déchets conformément à la législation applicable.  
Le rejet dans l'environnement doit être évité.

**Emballages contaminés****Recommandation**

Disposer des déchets conformément à la législation applicable. Non contaminé les colis peuvent être recyclés. Manipulez les colis contaminés de la même manière que la substance elle-même.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial 5216/10

Date d'impression 10/02/2023  
 Page 6 sur 7

Version/Date de publication : 10/05/03/2023

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR, IATA, IMDG ---

### 14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

Désignation du produit : ADR/RID ---

Nom d'expédition correct : IATA-DGR ---

Nom d'expédition correct : IMDG ---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID ---

Code : ADR/RID ---

Classe IATA-DGR ---

Sous-risque IATA-DGR ---

Classe IMDG ---

Sous-risque IMDG ---

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA, IMDG Aucun emballage pour les marchandises dangereuses requis

### 14.5 Risques environnementaux

Polluant marin - IMDG ---

EmS ---

Rangement et séparation ---

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

---

### 14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC

---

### Informations Complémentaires

égaliseur ---

Quantités limitées ---

Dispositions spéciales ---

Restriction des tunnels ---

Catégorie de transport ---

Numéro de Kemmler ---

Non dangereux bien danssens de ces règles de transport.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

#### Réglementations nationales

##### Allemagne

Classe de stockage 11

Classe de danger pour l'eau 1

---

Informations sur les limitations de travail Aucune mesure particulière n'est requise.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité des substances n'a été réalisée avec le mélange/la substance.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial 5216/10 Date d'impression 10/03/2023  
Version/Date de publication : dix / 23/05/2023 Page 7 sur 7

## SECTION 16 : Autres informations

### Mentions de danger (CLP)

---

---

Raison du changement Révision générale

### Abréviations

---	aucune donnée, non déterminé ou sans objet
ATTEINDR E	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Verordnung (EG) Nr. 1907/2006)
OCDE	Organisation de coopération et de développment économiques
DL50	Dose létale médiane
CL50	Concentration létale médiane
CE50	Dose efficace médiane
CI50	Concentration médiane inhibitrice
VCI	Verband der Chemischen Industrie
CAS	Service de résumés chimiques
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées
PNL	Plus de polymères
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage
PAR	Communauté européenne
EXEMPLE	
WGK	Wassergefährdungsklasse (selon AwSV, annexe 1 (5.2))
AGW	Arbeitsplatzgrenzwert
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route concernant le transport international de marchandises dangereuses par route)
DÉBARRASSER	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereux (International Règle pour le transport de substances dangereuses par chemin de fer)
IATA	Association du transport aérien international
IMDG	Marchandises dangereuses maritimes internationales
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARine POLLution)
EmS	Horaires d'urgence

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été établies au mieux de nos connaissances et étaient à jour au moment de la révision. Il ne représente pas une garantie pour les propriétés du produit décrites au sens des règles légales de garantie.